

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue mercredi 2 mai 2018 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme. Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Éric Galipeau, conseiller et maire substitut
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller
M. Jean-Guy Carignan, conseiller

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

Présence dans la salle : Sept (7) personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1805-117

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE	
0.1	Moment de réflexion
0.2	Ouverture de la session
0.3	Adoption de l'ordre du jour
0.4	Adoption du procès-verbal du 4 avril 2018
0.5	Suivi au procès-verbal
0.6	Période de questions
100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
100-01	Compte rendu du comité d'administration générale
100-01	Nomination de M. Marc Saumur au poste d'opérateur-journalier d'équipements lourds
100-02	Statut d'emploi de la coordonnatrice-préventionniste
100-03	Avis de motion règlement 2018-348
100-04	Avis de motion règlement 2018-349
100-05	Assurance du pont Jean Lapointe
100-06	PERO – Offre de service
100-07	Dossier 4123-48-0559 - Taxe Mutation immobilière
110 CONSEIL MUNICIPAL	
110-01	Club Optimiste – Demande de commandite
110-02	Congrès de la FQM - Montréal
110-03	Appui à la Municipalité de Blue Sea – Tarification de certificats d'autorisation du MFFP
110-04	Service de fauchage de la végétation aux abords des routes – Offre de service
110-05	Réseau Biblio – Assemblée générale
110-06	Camps de jour été 2018 – Modification de la résolution R1803-075
110-07	Barrage Tremblay – Demande de partage de coût

- 110-08 Nomination du conseiller Jean-Guy Carignan au comité d'administration générale
- 110-09 Autorisation de paiement – Facture Sûreté du Québec
- 110-10 Autorisation de paiement – Langevin Grondin CPA Inc.
- 110-11 Autorisation de paiement – Industries Galipeau

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 30 avril 2018
- 130-02 Présentation des comptes payés au 25 avril 2018
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du DG des dépenses engagées au 24 avril 2018
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 25 avril 2018
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2018

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

- 300-01 Compte rendu du comité de transport
- 300-01 Programme TECQ – Projet 2018
- 300-02 Subvention PAARRM
- 300-03 Soumission d'achat d'abat poussière – Saison 2018

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

- 700-01 Mandat au SGM – Étude de faisabilité technique relative à la relocalisation des rampes de mise à l'eau du Grand et du Petit Lac-des-Cèdres
- 700-02 Demande de subvention – Programme d'accès au plan d'eau pour la pêche sportive

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Lettre du GUTAC
- 800-02 Appui au RPEVG
- 800-03 Guide des bonnes pratiques- Le conflit d'intérêts
- 800-04 Pépinière de Messines – Dépôt d'un projet
- 800-05 MRC – Centre de traitement de boues septiques – Rapport annuel 2017
- 800-06 MRC – Centre de transfert et écocentre – Rapport annuel 2017
- 800-07 Rapport final RIAM 2017
- 800-08 Résolution du contrôle intérimaire – MRCVG
- 800-09 MRC – Ordre du jour du 17 avril et pv du 20 mars
- 800-10 MMQ – Protection gratuite dans l'application du pouvoir discrétionnaire
- 800-11 Communiqué MMQ - Guichets automatiques indépendants

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

CONSEIL MUNICIPAL

R1805-118

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal après avoir apporté la correction à la résolution R1804-101 relativement au numéro de règlement en référence.

ADOPTÉE

R1805-119

NOMINATION DE M. MARC SAUMUR AU POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR D'ÉQUIPEMENTS LOURDS

CONSIDÉRANT qu'il y a un besoin en ressources humaines dans le département des travaux publics à titre de journalier-opérateur d'équipements lourds;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa rencontre du 16 avril 2018, les membres du comité d'administration ont analysé la liste des candidats potentiels et recommandent l'embauche de M. Marc Saumur, résident de Messines ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'embauche de monsieur Marc Saumur pour le poste de journalier-opérateur d'équipements lourds, et ce pour la période du 7 mai au 26 octobre 2018;

QUE ces conditions de travail soient régies par la politique « Condition de travail des employés salariés 2017-2020 » présentement en vigueur, plus particulièrement les dispositions applicables à une « personne salariée à l'essai » et que son échelle salariale soit fixée selon le tableau des échelons (salaire), échelon 4;

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1805-120

TRAITEMENT DU STATUT D'EMPLOI DE LA COORDONNATRICE PRÉVENTIONNISTE ET INSPECTRICE ADJOINTE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par sa résolution R1707-207, procédé à la nomination de madame Myriam Vallières au poste de coordonnatrice préventionniste et inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE lors du comité d'administration du 16 avril 2018, le directeur général (DG) a déposé son rapport d'appréciation de performance de l'employée, madame Vallières et en conclusion recommande son embauche sur une base permanente;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception du rapport du DG et de la période de questions qui a suivie, le comité recommande l'embauche de madame Vallières au poste qu'elle a occupé au cours des derniers mois, à titre de personne salariée régulière.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil procède à la nomination de madame Myriam Vallières, au service d'administration, à titre de coordonnatrice préventionniste et inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement, et ce, sur une base permanente.

QUE ses conditions de travail soient régies par la politique « Conditions de travail des employés salariés » présentement en vigueur, plus particulièrement les dispositions applicables à une « personne salariée régulière » et que son échelle salariale soit fixée selon le tableau des échelons (salaire), échelon 7.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1805-121

AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT N°2018-348, RÈGLEMENT PORTANT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Avis de motion est donné par la conseillère Annie Galipeau qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation, un règlement portant sur les modalités de publication des avis publics.

ADOPTÉE

R1805-122

AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT N°2018-349, RÈGLEMENT PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Guy Carignan qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation, un règlement portant sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE

R1805-123

PONT JEAN LAPOINTE – ACTUALISATION DE L'ÉVALUATION DE L'INFRASTRUCTURE POUR FIN D'ASSURANCES

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Desjardins, président de l'Association de protection des lacs des Cèdres a fait parvenir une correspondance à la Municipalité de Messines afin de recommander une actualisation de l'évaluation du pont Jean Lapointe relativement à la valeur de remplacement auprès des assurances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assume le coût des assurances de cette infrastructure depuis sa construction;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Desjardins estime la valeur de remplacement du pont Jean Lapointe à 75 000\$ plutôt que les 25 000\$ actuels;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge prudent de faire évaluer l'infrastructure par le service du Génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau dans l'optique d'actualiser auprès des assurances la valeur de remplacement du pont Jean Lapointe.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

DE MANDATER le directeur général afin d'obtenir du service de Génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau une estimation de la valeur de l'infrastructure;

D'AUTORISER l'augmentation de la valeur de remplacement à 75 000.00\$ auprès de la compagnie d'assurances pour le pont Jean Lapointe.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1805-124

L'ASSOCIATION DE PROTECTION DES LACS-DES-CÈDRES SOLLICITE LA MUNICIPALITÉ DANS SON PROJET DE CONTRAT D'ENTRETIEN DES SENTIERS PAR LE PERO

CONSIDÉRANT QUE l'organisme le Pôle d'Excellence en Récréotourimes en Outaouais (PERO) a fait parvenir une offre de service relativement à l'entretien des sentiers des lacs des Cèdres ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de protection des lacs-des-Cèdres sollicite la Municipalité afin qu'elle retienne l'offre de service du PERO ;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration générale a étudié la demande lors de sa rencontre du 16 avril dernier et recommande au conseil d'octroyer un contrat de service pour l'entretien des sentiers des lacs des Cèdres au PERO;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'OCTROYER un contrat de service à l'organisme PERO pour l'entretien des sentiers des lacs des Cèdres pour la somme de 4 500.00 \$ en plus des taxes applicables, et ce, selon les termes de l'offre de services « Entretien des sentiers récréatifs des lacs des Cèdres »;

QUE le conseil autorise le déboursé de l'aide financière sur réception des pièces justificatives pour la valeur du montant autorisé.

QUE les deniers nécessaires pour acquitter les sommes découlant du présent contrat proviendront de revenus non affectés lors de l'élaboration du budget 2018.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1805-125

DOSSIER 4123-48-0559 – TAXE DE MUTATION IMMOBILIÈRE

CONSIDÉRANT l'omission dans le traitement des droits de mutations immobilières, suite à la vente de l'immeuble portant le numéro de dossier 4123-48-0559 le 6 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE le service administratif de la municipalité de Messines a fait parvenir aux propriétaires une facture relative aux frais de mutation pour la vente dudit immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines a reçu une contestation provenant des propriétaires pour ladite facture arguant qu'une taxe n'est plus exigible à moins qu'un avis de prescription ait été émis dans les 3 ans précédents;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 13, de la Loi sur les droits de mutation immobiliers et qui se lit comme suit: « **la créance résultant du droit de mutation exigible à l'égard d'un immeuble se prescrit par trois ans à compter de la date**

de l'inscription du transfert et que l'acte constant le transfert est inscrit sur le registre foncier »;

CONSIDÉRANT QUE la lettre est accompagnée d'un chèque, libellé au nom de la municipalité de Messines, pour la somme de 1 000\$. «Montant versé tout à fait volontairement, afin de clore cette situation sans avoir recours au système judiciaire »;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la proposition des propriétaires et de prescrire la différence non payée;

ADOPTÉE

R1805-126

DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB OPTIMISTE – ASSEMBLÉE OPTIMISTE DU DISTRICT OUEST DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite a été envoyée par madame Nancy Gagnon du Club Optimiste de Maniwaki et Gouverneure du district Ouest du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste recevra l'assemblée optimiste du district Ouest du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste accorde une priorité et une implication hors du commun à l'Aide à la jeunesse dans notre collectivité ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Yves Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ACCORDER une contribution financière de 250.00\$ à l'organisation Club Optimiste de Maniwaki;

Note au procès-verbal: Le conseiller monsieur Denis Bonhomme s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts en raison du lien qui le relie au Club optimiste de Maniwaki et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1805-127

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS 2018

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de la FQM se dérouleront au Palais des congrès de Montréal, du 20 septembre au 22 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le maire et le conseiller Éric Galipeau ainsi que le directeur général sont disponibles pour participer au congrès;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire, le conseiller Éric Galipeau et le directeur général à participer aux assises annuelles de la FQM et par conséquent, autorise les frais d'inscription et de déplacement applicables pour les participants.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1805-128

APPUI LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA RELATIVEMENT À LA TARIFICATION DE CERTIFICATS D'AUTORISATION DU MINISTÈRE DE LA FORÊT, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blue Sea a fait parvenir au conseil de Messines, la résolution n° 2018-03-086 demandant un appui relativement à leur requête de modification de la tarification des demandes de certificat d'autorisation du Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP);

CONSIDÉRANT QUE le 9 février 2017, l'arrêté # AM2017-001 du MFFP venait modifier le règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune par l'insertion de plusieurs articles au règlement, dont l'article 10.3 à 10.5;

CONSIDÉRANT QUE cette modification apporte une majoration importante des droits exigibles pour l'analyse d'une demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour des travaux autres que ceux prévus aux 1^{er} et 2^e alinéas de l'article 10.4, publié dans la Gazette officielle du Québec le 1^{er} mars 2017; soit 633\$ pour une personne physique et de 1900\$ pour une personne morale, alors qu'elles étaient gratuites avant cette modification;

CONSIDÉRANT QUE ces certificats d'autorisation sont obligatoires pour toutes interventions qui prévoient des modifications de l'habitat faunique, dont entre autres l'installation d'une prise d'eau au lac, la construction d'un mur anti-érosion, et autre intervention d'ans l'habitat faunique du poisson.

CONSIDÉRANT QUE cette modification fait augmenter de façon considérable la facture de ces travaux souvent essentiels;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Messines appui la Municipalité de Blue Sea dans leur requête auprès du Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs du Québec afin que celui-ci annule ou réduise à la baisse, la tarification qui est subitement passée de 0\$ à 633\$ pour les personnes physiques c'est-à-dire la majorité des citoyens ainsi qu'une annulation ou révision de la tarification pour les personnes morales.

ADOPTÉE

R1805-129

OFFRE DE SERVICES – TRAVAUX DE FAUCHAGE DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un besoin en service de fauchage du foin situé sur les accotements des chemins municipaux au cours de l'été 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 3097-4547 Québec Inc., située au 167, rue Laurier à Maniwaki Québec, offre les services de fauchage de la végétation aux abords des chemins et que la représentante, madame Annette Brisson, a fait parvenir à la Municipalité, en date du 6 avril 2018, une offre de services sous forme de contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité retient les services de l'entreprise 3097-4547 Québec Inc. depuis plus de dix ans et que les travaux réalisés annuellement sont effectués conformément aux besoins du service demandé, et ce, à un prix compétitif sur le marché pour ce type de travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général d'engager une dépense pour les services de fauchage de la végétation aux abords des chemins pour l'année 2018 à l'entreprise de madame Annette Brisson (3097-4547 Québec Inc.), le tout au coût de 90.00\$ de l'heure en plus des frais de transport et des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1805-130

RÉSEAU BIBLIO – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2018

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER les représentantes déléguées, la conseillère Anne Langevin et la bibliothécaire Claire Lacroix pour assister à l'assemblée générale annuelle 2018 de Biblio Outaouais qui aura lieu le samedi 2 juin 2018 au Centre récréatif d'Otter Lake. La Municipalité de Messines s'engage à défrayer, outre les frais d'inscription, les frais de déplacement s'y rattachant.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1805-131

CAMP DE JOUR ÉTÉ 2018 – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION R1803-075

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution R1803-075 autorisant une aide familiale aux familles qui souhaitaient envoyer leurs enfants dans le camp de jour de leur choix, soit le camp le Terrier ou le camp de l'entreprise CarpeDiem;

CONSIDÉRANT QUE suite à de nombreuses discussion avec les promoteurs, il est devenu évident qu'ils ne seraient pas en mesure d'offrir un camp de jour sur le territoire de la Municipalité de Messines en 2018;

CONSIDÉRANT QUE devant une telle situation le conseil n'a d'autre choix que de retirer son appui au camp de jour de l'entreprise CarpeDiem.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil modifie sa résolution R1803-075, en annulant sa participation dans le camp de jour proposé par l'entreprise CarpeDiem.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1805-132

MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA DEMANDE UN PARTAGE DES COÛTS RELATIVEMENT AU BARRAGE TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blue Sea a fait parvenir par le biais de la résolution n° 2018-03-078, une demande de partage des coûts pour frais d'occupation du barrage #0002892 situé sur le chemin Tremblay à Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE les frais réclamés représentent les droits annuels d'occupation facturés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) au propriétaire du site;

CONSIDÉRANT QUE le barrage situé en aval du lac Blue Sea est essentiel au maintien du niveau de l'eau du lac Bleu Sea et que ce lac est situé sur le territoire des deux municipalités;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de la facture #875 émise par la Municipalité de Blue Sea au montant de 115 \$;

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1805-133

NOMINATION DU CONSEILLER JEAN-GUY CARIGNAN AU COMITÉ D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Ronald Cross, souhaite ajouter un membre additionnel au comité consultatif en administration déjà constitué;

CONSIDÉRANT QUE le maire a approché le conseiller Jean-Guy Carignan à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Jean-Guy Carignan est favorable à sa nomination à titre de membre du comité consultatif en administration;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité

DE NOMMER le conseiller Jean-Guy Carignan à titre de membre du comité consultatif en administration.

ADOPTÉE

R1805-134

SERVICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – FACTURE ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique a fait parvenir à la Municipalité une facture pour les services de la Sûreté du Québec, et ce pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE dans l'élaboration des prévisions budgétaires 2017, le conseil a prévu une somme de 171 509.00\$ pour le paiement de la quote-part annuelle 2018 pour les services de la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques;
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement des frais pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2018 au montant de 171 189.00\$ et par conséquent autorise le

déboursé de 85 595.00\$ pour la première tranche qui est payable le 30 juin 2018 et le déboursé de 85 594.00\$ pour la deuxième tranche qui est payable le 31 octobre 2018.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1805-135

AUTORISATION DE PAIEMENT – LANGEVIN GRONDIN CPA Inc

CONSIDÉRANT QUE le travail d’audit 2017 a eu lieu dans la semaine du 5 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE la présentation des états financiers 2017 a eu lieu lors de l’assemblée ordinaire du 4 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE la note d’honoraires datée du 6 avril 2018 totalise 12 285.00\$ plus les taxes applicables incluant les sommes de 525\$ pour les travaux d’audit pour la compensation de collecte sélective 2016 effectués en 2017, mais non facturés ainsi qu’une somme de 750\$ pour des travaux additionnels comptables pour la conciliation du projet RRRL et TECQ.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l’unanimité

D’AUTORISER le paiement de la facture des auditeurs Langevin Grondin CPA inc. au montant de 12 285.00\$ en plus des taxes applicables, pour l’exécution de l’audit des états financiers au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R-1805-136

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l’unanimité

D’AUTORISER le paiement au montant de 591.40 \$ plus les taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé avant taxes
6736	48.64\$
6740	542.76\$
TOTAL	591.40 \$

Note au procès-verbal 1: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s’est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d’un potentiel ou d’une apparence de conflit d’intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d’éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1805-137

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 30 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l’unanimité

D’ADOPTER le rapport des comptes dus au 30 avril 2018, tel que déposé et par conséquent d’autoriser leur paiement, pour la somme de 14 377.78 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité
Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1805-138

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 25 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l’unanimité

D’ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 28 mars 2018 au 25 avril 2018, pour la somme de 167 465.77 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
3	Chèques fournisseurs émis	100 878.56 \$
28	Prélèvements électroniques	66 587.21 \$
	TOTAL :	167 465.77 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité
Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1805-139

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l’unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} avril 2018 au 25 avril 2018, dont celle-ci représente la somme de 26 281.68 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1805-140

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 24 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 210-279, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 28 mars 2018 au 24 avril 2018, dont celui-ci représente une somme de 5 306.57 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R1805-141

PROGRAMME TECQ 2014-2018 PRÉVISIONS DES TRAVAUX 2018

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection d'une partie du chemin St-Jacques (section sise entre le chemin du Lac-à-Larche et le chemin Omer) inscrit à la planification 2018 du programme TECQ 2014-2018 dépassent de 49% les estimations budgétaires préparées par le service de Génie municipal de la MRC pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE lors du comité de transport du 16 avril 2018, le comité recommande au conseil de reporter, le projet du chemin St-Jacques, conséquemment à une insuffisance de fonds pour la réalisation du projet;

QUE le comité recommande plutôt de travaux de réfection sur le chemin Farley et le chemin de la Montagne.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

DE MANDATER le service de Génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin de préparer les devis techniques, ainsi que les documents de soumissions pour le menu des travaux priorités, et ce pour la somme maximale de 294 750 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1805-142

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

CONSIDÉRANT QU'il est maintenant temps de procéder au dépôt des demandes de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport de prioriser un projet de réfection de la chaussée sur une portion du chemin Val-Guertin, estimé à près de 125 000.00\$;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général de déposer au nom de la Municipalité de Messines, une demande de subvention dans le cadre du programme PAARRM pour le projet de réfection de la chaussée sur une partie du chemin Val-Guertin et ce, pour la somme de 60 000\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité
Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1805-143

ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE (CHLORURE DE CALCIUM)

CONSIDÉRANT QUE le directeur général évalue les besoins en abat-poussière pour la saison estivale 2018 à une quantité de 24 ballots de 1000 kilogrammes chacun;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat de produits de type chlorure de calcium, la Municipalité a reçu des soumissions de deux différents fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général informe le Conseil que les deux soumissions reçues sont conformes à la demande et aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat de chlorure de calcium auprès du plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Somavrac au coût de 589.00\$ le ballot de 1000 kg et ce, pour une quantité de 24 ballots pour un montant total de 14 136.00\$.00\$ transport inclus, en plus des taxes applicables.

N°	Entreprise	Quantité	Format Ballots	Coût unitaire	Coût total
1	Sel Warwick	24	1000 kg	645.00	15480.00
2	SOMAVRAC	24	1000 kg	589.00	14136.00

- Toutes taxes applicables en sus.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité
Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

R1805-144

MANDAT AU SGM – ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE RELATIVE À LA RELOCALISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU DU GRAND ET DU PETIT LAC-DES-CÈDRES

CONSIDÉRANT l'étude préliminaire, effectuée par le SGM, relative à la réhabilitation des rampes de mise à l'eau du Grand et du Petit Lac-des-Cèdres, étude datant du 7 août 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du comité des Loisirs et de la Culture, du 16 avril 2018, les membres du comité ont pris connaissance du rapport du SGM et considérant les recommandations et la conclusion dudit rapport, celui-ci recommande au conseil d'octroyer un mandat au SGM afin d'identifier des sites potentiels permettant de relocaliser les mises à l'eau, soit sur des sites plus propices à de tels aménagements, et ce à des coûts plus raisonnables.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

DE MANDATER le SGM afin de réaliser une étude de faisabilité technique permettant d'identifier des sites potentiels permettant la relocalisation des rampes de mise à l'eau du Grand et du Petit Lac-des-Cèdres, ainsi qu'une estimation des coûts associés.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1805-145

DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME D'ACCÈS AU PLAN D'EAU POUR LA PÊCHE SPORTIVE

CONSIDÉRANT que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs relance encore cette année son programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative »;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet de soutenir financièrement les projets d'organismes municipaux qui souhaitent améliorer leurs infrastructures de mise à l'eau d'embarcation de plaisance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme reconduit par le Ministère des Forêts et des Parcs du Québec pour son projet de prolongement de la rampe de mise à l'eau du lac Blue Sea;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général de déposer une demande d'aide financière auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec pour la réfection de la rampe de mise à l'eau du lac Blue Sea;

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1805-146

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Yves Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme;

Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19:55

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/Secrétaire-trésorier